

Analyse des accidents du travail

Méthode de l'arbre des causes

Dans l'exercice de leur mandat, les représentants du personnel sont amenés à enquêter après tout accident ayant entraîné ou pu entraîner des conséquences graves. Cette formation, complément indispensable à la formation initiale SSCT, doit permettre aux participants de s'approprier une méthode pratique d'analyse des facteurs d'accidents.



OBJECTIFS

- Identifier la légitimité des élus à enquêter après un accident du travail et/ou une maladie professionnelle.
- Acquérir une méthodologie de recueil des faits et les organiser pour construire un arbre des causes.
- Préconiser des mesures de prévention et évaluer leur efficacité.



PROGRAMME

- Les missions SSCT des élus relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles
- La méthode d'analyse de l'arbre des causes
- La démarche de prévention



PUBLIC

- Élus au CSE (secteur privé)
- Membres de la CSSCT (secteur privé)
- Élus CSA, CST ou CSE (secteur public)
- Membres de la F3SCT (secteur public)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE - Niveau 1 », ou « Les missions de la F3SCT du comité social de la fonction publique »



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires.
Contactez-nous !



TARIF

▪ 1275 € / participant
Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou CSE •

